

Mener une politique locale en faveur de l'égalité femmes/hommes

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Connaître la réalité des statistiques des inégalités, en toute neutralité
- Comprendre comment la société construit des stéréotypes sexistes et les repérer
- Connaître les leviers d'action existant pour les collectivités locales de petite ou grande taille sur la question de l'égalité
- Elaborer une base de plan d'action
- Défendre ses choix et argumenter devant ses collègues, de manière constructive

Description / Contenu

Matin

- Interconnaissance des participant.es / formatrice
- Définition et état des lieux du sexisme ordinaire
- Les stéréotypes sexistes : construction sociale, comment ils affectent hommes et femmes sans distinction, comment les repérer, les décrypter et les donner à voir
- Etat des lieux réglementaire du sujet
- Comment embarquer ses collègues ?
- Tour de table pour définir les objectifs de chacun.e en matière de politique locale

Après-midi

- Panorama des collectivités volontaristes et de leurs mesures
- Outils à disposition des collectivités pour élaborer une politique : la charte pour l'égalité dans la vie locale et autres
- La construction d'un plan d'action pour l'interne (agent.es), l'externe (population) ou les 2
- Comment mesurer l'impact ?
- Ressources pour agir (partenaires, mesures types, intervenant.es)

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Chaque chapitre sera étayé par des situations ou des exemples concrets. L'interactivité sera largement encouragée entre le stagiaire et le formateur pour orienter les sujets à approfondir. Tours de table réguliers pour faire partager le vécu des stagiaires afin de s'en servir comme terreau et y superposer la théorie sur la réalité.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Nolwenn Le Crann